



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance du conseil communautaire de la Communauté de Communes CARNELLE PAYS-DE-FRANCE qui se tiendra :

MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 à 20h30,

A Viarmes, salle des fêtes Saint Louis, allée de Sully

En séance publique, avec retransmission en direct audio et vidéo sur le site

<https://carnelle-pays-de-france.fr/>

Administration générale

1. Modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France-mandat 2020-2026 / **PJ**

Finances

2. Produits irrécouvrables - admissions en non-valeur 2022 au budget principal de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France
3. Extinction de créances - admission en non-valeur budget annexe Morantin
4. Décision modificative n°1 du budget principal de la C3pf
5. Décision modificative n°1 du budget annexe tourisme
6. Versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe tourisme
7. Transfert de frais de gestion par virement du budget annexe parc d'activités de l'Orme sur le budget principal de la C3pf
8. Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre du syndicat tri-or pour l'année 2023
9. Adhésion et mise en place du dispositif Payfip titre / **PJ**

Développement économique

10. Loi climat et résilience : lancement d'un inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire de la communauté de communes Carnelle Pays-de-France

Ressources humaines

11. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Environnement

12. Avenant n°1 à la convention entre le conseil départemental du Val d'Oise, la Communauté de Communes Carnelle - Pays-de-France, l'Adil du Val d'Oise et Soliha Grand Paris / **PJ**
13. Porté à connaissance la signature multipartite d'une charte dépôts sauvages par l'UMVO / **PJ**

Urbanisme

14. Autorisation donnée au Président de signer une convention d'assistance architecturale en partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 95) auprès des particuliers pour l'année 2023 / **PJ**
15. Constitution de servitude de passage sur la parcelle AC 397 appartenant à la C3PF au profit de la parcelle AC 642 appartenant à la commune de Luzarches / **PJ**

Votre présence est indispensable. Néanmoins, je vous serais reconnaissant, en cas d'empêchement majeur, de bien vouloir vous faire représenter (selon la taille de votre commune soit par procuration ou soit par suppléance pour les communes de - 1000 habitants)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président
Patrice ROBIN